

Procedure de divorce et soit disant faux

Par drikc, le 15/01/2015 à 13:17

Bonjour à tous.

Je suis actuellement en procédure de divorce. Nous sommes passés devant le JAF lundi dernier, mon épouse a alors reçu une copie des pièces de la procédure.

Parmi ces pièces, se trouve une attestation rédigée par ma nouvelle petite amie sur mon implication en tant que père. Nous ne vivons actuellement pas ensembles et nous voyons uniquement certains weekend. Dans cette attestation mon amie stipule que nous sommes amis sans pour autant préciser que nous sommes en couple.

Mon épouse souhaite entamer une procédure pour faux et usage de faux. Pensez vous que cela est recevable ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par AUBERT GILLES AVOCAT, le 18/01/2015 à 22:24

Non

d'une part vous n'êtes pas en couple car vous ne vivez pas ensemble selon l'acceptation habituelle

d'autre part pour qu'il y ait faux, il faut que ce qu'elle dit soit faux hors si elle dit que vous vous connaissez c'est pas faux

Par Visiteur, le 19/01/2015 à 09:13

Bonjour,

au pire ce serait un faux témoignage...? Mais un faux dans le style un faux document ? Vois pas... Et de toute façon que compte t'elle faire avec ça ? Divorcer pour faute ? C'est du n'importe quoi à mon sens !

Par drikc, le 19/01/2015 à 19:33

Merci beaucoup pour vos réponses. Cela me rassure et me conforte dans mon idée. merci à vous.